Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
D'ALBERTVILLE

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
B.P. 125
73208 ALBERTVILLE CEDEX
TEL 04 79 32 43 14

DOSSIER TRAITÉ PAR MDB

R E C E P I S S E D E D E P O T

SMA - SERVICE JURIDIQUE

ARC 1800
BOURG-SAINT-MAURICE
73700

V/REF :
N/REF : 65 B 56 / A-2094

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'ALBERTVILLE CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 26/10/2001, SOUS LE NUMERO A-2094,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 02/10/2001
NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

... CONCERNANT LA SOCIETE
LES MONTAGNES DE L'ARC SOCIETE D'AMENAGEMENT ET D'EXPLOITATION DES ARC
S
SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURV.
BATIMENT ADMINISTRATIF ARC 1800
73700 BOURG SAINT MAURICE

R.C.S ALBERTVILLE B 076 520 568 (65 B 56)

LE GREFFIER

Déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Albertville le 26/10/01, sous le n° 2094

LES MONTAGNES DE L'ARC
Société d'Aménagement et d'Exploitation des Arcs
Société Anonyme au capital social de 17.756.460 Euros
Siège social : Arc 1800 - Bâtiment Administratif
73700 BOURG SAINT MAURICE
R.C.S. : ALBERTVILLE B 076 520 568

EXTRAIT DU
PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 02 OCTOBRE 2001

L'an deux mille un
Et le deux octobre
A dix heures,

Les Conseillers de la société « LES MONTAGNES DE L'ARC » se sont réunis au siège social de la société, à Arc 1800 – Bureaux Administratifs - sur convocation du Président.

SONT PRÉSENTS OU REPRESENTES ET ONT ÉMARGÉ LE REGISTRE DE PRÉSENCE :

Conseil de Surveillance
- Monsieur Jacques FRANCOIS — Président
- Monsieur Pierre GONTHIER — Conseiller
- Monsieur Francis CROUZET — Conseiller

représentant la COMPAGNIE DES ALPES

SONT ABSENTS ET EXCUSES :

Conseillers
- Monsieur Bernard AUBONNET — Conseiller
- Monsieur Roger GODINO — Conseiller

Représentants du Comité d'Entreprise
- Gilles RAFFAELI
- Albert VEILEX

Assistent également à la séance, sans voix délibérative :
- Pierre BIDOU - Président du Directoire
- Jean-Yves SALLE – Membre du Directoire
- Anne-Marie SURROZ – secrétaire de séance
- Jean-Noël ARRIGONI – Commissaire aux comptes.

L'ordre du jour est le suivant :
- ...
- Décisions et autorisations
- ...

...

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

CINQUIEME DECISION

Les membres du conseil de surveillance désignent en qualité de Directeur Général, avec effet rétroactif au 15 décembre 200, Monsieur Jean-Yves SALLE. Il est bien précisé que ce directeur général doit rendre compte de ses missions au

directoire et notamment à son Président. Cette désignation est d'une durée égale à celle de son mandat de membre du directoire.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

...

Ainsi fait délibéré
Pour extrait